

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 juin 2025 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil Municipal.

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VOLLE WILD, maire.

Présents :

Mmes et MM Martine VOLLE WILD, Jean-René GUERS, Myriam MOSCOVITCH, Marie-Françoise MIGAYROU, Joël CORBIN, Henri NICOLE, Claudine VASSAS, Manuel TEBAR, Florence BOURRIER, Sébastien BERGER, Sonia COMBES, Sandrine ECKART.

Procurations :

M. Nicolas MANGIN donne procuration à M. Joël CORBIN

Mme Monique GALET donne procuration à Mme Martine VOLLE WILD

Secrétaire de séance :

Mme Myriam MOSCOVITCH est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme le maire propose au Conseil Municipal, d'ajouter à l'ordre du jour, les points suivants :

- **Achat d'un véhicule pour le service de l'eau**
- **Vente de la mini pelle**
- **Procédure d'expulsion, pour impayés de loyers**

La proposition est acceptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1) Attribution d'une aide complémentaire dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.)**
- 2) Délégation de l'organisation de la fête nationale par la commune, à « l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Vigan »**
- 3) Demande de subvention annuelle, de l'A.P.E.A. de l'école d'Avèze**
- 4) Convention relative au remboursement des frais de transport de la natation scolaire, engagés par la communauté de communes du Pays Viganais.**
- 5) Convention 2025 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages entre la commune d'Avèze et la fondation 30 millions d'amis**

Questions diverses

1) Attribution d'une aide complémentaire dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.)

Rapporteur : Mme le Maire

VU la délibération n°2023060506 du 05 juin 2023 de la Commune d'Avèze, approuvant la signature de la convention petites villes de demain et de l'opération de revitalisation du territoire ;

VU la délibération n°23041223 du 12 avril 2023 de la communauté de communes approuvant le lancement de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) ;

VU la délibération n° 2024090204 du 02 septembre 2024 de la Commune d'Avèze approuvant le règlement d'attribution des aides complémentaires sur fond propres ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du programme petites villes de demain, la collectivité s'est engagée, en sus de certaines communes du territoire, dans une OPAH ;

CONSIDÉRANT que, de surcroît, la collectivité s'est engagée à accompagner les propriétaires en renforçant les aides de l'agence nationale de l'amélioration de l'habitat (ANAH), notamment par l'attribution d'une aide complémentaire financée sur fonds propres ;

CONSIDÉRANT qu'une commission locale pour l'amélioration de l'habitat s'est tenue le 13 mars 2025 et a retenu le dossier exposé ci-après comme remplissant tous les critères d'attribution de l'aide ;

CONSIDÉRANT que l'ANAH a d'ores et déjà notifié au propriétaire l'attribution de l'aide par un courrier en date du 13 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des pièces nécessaires, définies par le règlement d'attribution a été fournie par le propriétaire occupant

PAR CONSÉQUENT, il est proposé au conseil de municipal d'attribuer l'aide complémentaire dans le cadre de l'OPAH selon les informations présentées ci-après :

NOM Prénom	GARRIGUES Rémy
Propriétaire occupant / propriétaire bailleurs / copropriété	Propriétaire occupant
Type d'aide attribuée	Logement décent
Date de la commission	13 mars 2025
Montant des travaux TTC	70 273,47 €
Montant de l'aide ANAH	51 758 €
Montant de l'aide de la communauté des communes	2 000 €
Montant de l'aide de la commune	3 000 €

Les modalités de paiement, sont définies dans le règlement d'attribution des aides complémentaires. Toutes les pièces constitutives du dossier de demande de versement devront être fournies.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (pour : 13 ; abstention : 1),

APPROUVE l'attribution des aides conformément aux modalités susvisées.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AUTORISE le Mme le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

2) Délégation de l'organisation de la fête nationale par la commune, à « l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du Vigan »

Mme Le maire rappelle au conseil municipal que l'amicale de sapeurs-pompiers du pays viganais, organise depuis quelques années, avec un réel succès, la fête nationale à Avèze, sur les terrains communaux sis, Le Pont vieux. Cette année encore, la commune a donc été sollicitée pour mettre à disposition l'espace communal, et déléguer l'organisation de la fête nationale, aux sapeurs-pompiers du pays viganais.

Mme le maire, vu de la belle réussite obtenue les années précédentes, par cet événement attendu dans tout le pays viganais, propose de :

- Mettre à disposition à titre gracieux, l'espace communal dédié, sis Le Pont vieux
- Déléguer, l'organisation de la fête Nationale à Avèze, à l'amicale de sapeurs-pompiers du pays viganais
- Prendre en charge les droits de la Sacem liés à cet événement, en souscrivant avec cet organisme, un forfait annuel pour 3 événements pour un montant de 205.21 €

Le Conseil Municipal, après délibération, et à la majorité (pour : 13 ; abstention : 1),

décide, de répondre favorablement à la demande et autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des actes, afférents à ce dossier.

3) Demande de subvention annuelle, de l'A.P.E.A. de l'école d'Avèze

Mme MOSCOVITCH, expose au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par l'A.P.E.A. de l'école d'AVEZE, pour soutenir financièrement les différents projets pédagogiques et les sorties scolaires.

Où l'exposé de Mme MOSCOVITCH, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (pour : 12 ; abstention : 1), (Mme Eckart ne participe pas au vote)

Décide, d'octroyer à l'A.P.E.A. de l'école d'Avèze, une subvention annuelle, d'un montant de 1500 €, pour 2025.

Autorise Mme le Maire à mandater la dépense

4) Convention relative au remboursement des frais de transport de la natation scolaire, engagés par la communauté de communes du Pays Viganais.

Mme MOSCOVITCH expose :

Chaque saison estivale, la piscine intercommunale est mise à disposition des écoles du territoire, afin que les élèves puissent suivre les sessions d'apprentissage de la natation scolaire, encadrés par leurs enseignants.

La communauté de communes a coutume de prendre en charge la moitié du coût des transports en bus, l'autre moitié étant divisée entre les 21 communes du territoire au titre de la solidarité intercommunale.

Afin de valider cette opération et ainsi, permettre à l'école d'Avèze, de se rendre à la piscine intercommunale pour la période allant de mai 2025 à septembre 2025 inclus, hors vacances scolaires, il convient de délibérer.

Mme MOSCOVITCH propose de valider l'opération en acceptant de rembourser la communauté des communes, selon les modalités fixées par la convention, en annexe.

Le conseil Municipal, après délibération, à la majorité des voix (pour : 13 ; abstention : 1),

DECIDE de valider l'opération

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant, à signer la convention, ainsi que l'ensemble des actes nécessaire.

5) Convention 2025 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages entre la commune d'Avèze et la fondation 30 millions d'amis

Mme le Maire expose :

La commune de Avèze s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats libres est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans.

Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. Née du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique, reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé, respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie.

C'est pourquoi, Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la convention de stérilisation et d'identification des chats libres et sauvages, en annexe, entre la commune d'Avèze et La Fondation 30 Millions d'amis.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

Approuve la convention

Autorise Mme le Maire ou son représentant, à signer la convention entre la commune d'Avèze et La Fondation 30 Millions d'amis, ainsi que l'ensemble des actes, afférents à ce dossier.

6) Achat d'un véhicule pour le service de l'eau

Mr CORBIN expose :

Le véhicule actuel, utilisé pour les interventions relatives au service de l'eau, arrive en bout de course. Investir dans de grosses réparations sur un véhicule très usagé, n'apparaît pas être une solution envisageable. C'est pourquoi, Mr CORBIN, propose au conseil municipal d'acheter un nouveau véhicule, en allouant un montant de 15 500 € pris sur le budget de l'eau.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (pour : 13 ; contre : 1),

Approuve la proposition

Autorise Mme le Maire ou son représentant, à mandater la dépense et à signer l'ensemble des actes, afférents à ce dossier.

7) Vente de la mini pelle

Mr CORBIN expose :

La mini pelle de la commune est inutilisable et des réparations seraient trop coûteuses. Une offre d'achat en l'état actuel de cet appareil, a été faite par un particulier, qui en propose 2000 €.

Mr CORBIN, demande au conseil Municipal, de se prononcer sur l'offre faite.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (pour : 13 ; abstention : 1),

DECIDE d'accepter l'offre

Autorise Mme le Maire ou son représentant, à réaliser la vente et à signer l'ensemble des actes, afférents à ce dossier.

8) Procédure d'expulsion, pour impayés de loyers

Mme le Maire informe le conseil municipal, qu'une locataire de la commune, est redevable d'une dette, pour impayés de loyers et factures d'eau, s'élevant à ce jour, à 5276.87 €. Malgré les innombrables tentatives pour la joindre (téléphone, courriers, courriers recommandés), afin de trouver une solution, elle ne répond pas et nous ignore. Dans ces conditions, la commune se voit dans l'obligation de faire évoluer cette situation, qui ne peut perdurer éternellement.

C'est pourquoi, Mme le Maire propose au conseil municipal, d'engager une procédure d'expulsion à son encontre.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter la proposition

Autorise Mme le Maire ou son représentant, à engager la procédure d'expulsion et à signer l'ensemble des actes, afférents à ce dossier.

9) Questions diverses

9-1) Participation de la commune à la mutuelle santé des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation :

Mme le maire expose :

Selon les dispositions des articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Dans le domaine de la santé, la commune doit recueillir l'avis du comité social territorial, avant que le conseil municipal prenne la délibération pour participer au financement des contrats et règlements labellisés, auxquels les agents choisissent de souscrire. Le montant mensuel de la participation ne peut être légalement, inférieur à 15 €.

Mme le Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la participation, dont le caractère obligatoire entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide de fixer à 21 € mensuels la participation.

La délibération sera prise ultérieurement, après avis du C.S.T..

9-2) Mme Sonia COMBES, demande au Conseil Municipal, que celui-ci, veuille bien accepter, de mettre à disposition de son association, dont le siège est à Avèze, la salle du Foyer des Campagnes, un soir par semaine, pendant le mois d'août. La demande est acceptée, Mme Sonia COMBES, fournira une attestation « occupant ».

9-3) Mme Marie Françoise MIGAYROU, annonce, que le bulletin municipal est à l'impression, et sera prochainement distribué.

9-4) M. Henri NICOLE fait connaître une association qui s'apparente à un « genre de bon coin pour les municipalités ».

9-5) Mme Myriam MOSCOVITCH annonce, la fête de l'école le 1^{er} juillet 2025, et que dans le cadre du conseil municipal des enfants, ces derniers distribueront des fleurs dans des pots, aux habitants qui le souhaitent, pour fleurir le village. Par ailleurs, le jeu choisit par le C.M.E., a été installé dans le parc Gally.

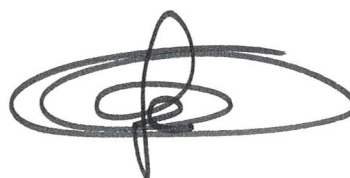
9-6) M. Joël CORBIN, informe qu'afin d'améliorer la sécurité dans la traversée du village, des radars pédagogiques sont en cours d'installation, aux entrées de l'agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45 minutes

Mme la secrétaire
Myriam MOSCOVITCH

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Mme le Maire
Martine VOLLE WILD

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'M' and 'V' intertwined, with a horizontal line crossing through them.